

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des articles 107 et 109 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques), droit de référendum et affichage des objets traités, nous vous communiquons les décisions du Conseil communal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- **Préavis n° 3/2021** – Compétences financières de la Municipalité  
*Préavis adopté à l'unanimité*
- **Préavis n° 4/2021** – Délégation des compétences  
*Préavis adopté à la majorité*
- **Préavis n° 5/2021** – Arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026  
*Préavis adopté à l'unanimité*
- **Préavis n° 6/2021** – Règlement communal et tarifs des émoluments du contrôle des habitants  
*Préavis adopté à l'unanimité*

\*\*\*\*\*

Les électeurs peuvent consulter ces préavis au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune [www.sullens.ch](http://www.sullens.ch)

\*\*\*\*\*

### Nomination

Délégués à l'AIEE : MM. Serge Böhi et Sébastien Thiébaud, élus tacitement

Sullens, le 2 septembre 2021